



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ XL-III C3 0W30
MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Code du produit : 907858

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global
Operations
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : SDS@valvolineglobal.com

Société : KRAUTLI (SCHWEIZ) AG
BADENERSTRASSE 41
8104 WEININGEN
Suisse

Téléphone : Tel 0041 44 439 66 25

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1
251 51 51(international)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis

Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient C14-16-18 Alkyl phenol.
Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE No.-Index | Classification | Concentration (% w/w) |
|--------------|--------------------------------|----------------|--------------------------|
| | | | |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

| | Numéro d'enregistrement | | |
|--|--|---|--------------|
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée | 64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25-xxxx | Asp. Tox. 1; H304 | >= 30 - < 50 |
| Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated | 68037-01-4 500-183-1 01-2119486452-34-xxxx | Asp. Tox. 1; H304 | >= 20 - < 30 |
| Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée | 72623-87-1 276-738-4 649-483-00-5 01-2119474889-13-xxxx | Asp. Tox. 1; H304 | >= 1 - < 10 |
| Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée | 64742-65-0 265-169-7 649-474-00-6 01-2119471299-27-xxxx | Asp. Tox. 1; H304 | >= 1 - < 10 |
| Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée | 64742-70-7 265-174-4 649-477-00-2 | Asp. Tox. 1; H304 | >= 1 - < 10 |
| Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée | 64742-56-9 265-159-2 649-469-00-9 | Asp. Tox. 1; H304 | >= 1 - < 10 |
| C14-16-18 Alkyl phenol | Non attribuée 931-468-2 01-2119498288-19-xxxx | Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 2; H373 (Foie) | >= 0,1 - < 1 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | | |
|---------------------------------|---|---|
| Conseils généraux | : | Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| En cas d'inhalation | : | En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : | En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. |
| En cas de contact avec les yeux | : | Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : | Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | | |
|-----------|---|--|
| Symptômes | : | Les symptômes causés par une réaction allergique peuvent être immédiats ou différés jusqu'à plusieurs heures après l'exposition. |
|-----------|---|--|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | | |
|------------|---|---|
| Traitement | : | Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Traiter de façon symptomatique. |
|------------|---|---|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | | |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | Jet d'eau à grand débit |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Indications pour la protection : Mesures préventives habituelles pour la protection contre



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

contre l'incendie et
l'explosion

l'incendie.

Mesures d'hygiène

: Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les
aires de stockage et les
conteneurs

: Les installations et le matériel électriques doivent être
conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage
en commun

: Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la
stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé
selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|--|---|--|------------------------|---------|
| Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated | 68037-01-4 | VME (poussières inhalables) | 5 mg/m3 | CH SUVA |
| | Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. | | | |
| Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated | 68037-01-4 | VME (poussières inhalables) | 5 mg/m3 | CH SUVA |
| | Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus. | | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du
visage

: Lunettes de sécurité

Protection des mains



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

| | | |
|-----------------------------------|---|--|
| Matériel | : | néoprène, caoutchouc nitrile |
| Délai de rupture | : | >= 240 min |
| Épaisseur du gant | : | >= 0,35 mm |
| Directive | : | L'équipement doit être conforme à l'EN 374 |
| Remarques | : | Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. |
| Protection de la peau et du corps | : | Vêtement de protection |
| Protection respiratoire | : | Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|---|-----------------------|
| État physique | : | liquide |
| Couleur | : | ambre |
| Odeur | : | huileux |
| Seuil olfactif | : | Donnée non disponible |
| Point d'écoulement | : | < -45 °C |
| Point/intervalle d'ébullition | : | Donnée non disponible |
| Inflammabilité | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : | Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : | Donnée non disponible |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

| | | |
|---------------------------------------|---|--|
| Point d'éclair | : | 230 °C Méthode: Creuset fermé Cleveland |
| Température de décomposition | : | Donnée non disponible |
| pH | : | Non applicable |
| Viscosité | : | |
| Viscosité, dynamique | : | < 6.200 mPa.s (-35 °C) |
| Viscosité, cinématique | : | 65 mm ² /s (40 °C) |
| Solubilité(s) | : | |
| Hydrosolubilité | : | insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | : | Donnée non disponible |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | : | Donnée non disponible |
| Densité relative | : | Donnée non disponible |
| Densité | : | 0,844 gcm ³ (15 °C) |
| Densité de vapeur relative | : | Donnée non disponible |
| Caractéristiques de la particule | : | |
| Taille des particules | : | Non applicable |

9.2 Autres informations

| | | |
|------------------------|---|-----------------------|
| Propriétés comburantes | : | Donnée non disponible |
| Auto-inflammation | : | Donnée non disponible |
| Taux d'évaporation | : | Donnée non disponible |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Toxicité aiguë par inhalation : **CL50 (Rat): > 5,58 mg/l**
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: **poussières/brouillard**
Evaluation: **La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation**
Remarques: **Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg**
Remarques: **Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.**

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg**

Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg**
Evaluation: **La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë**
Remarques: **Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg**
Evaluation: **La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau**
Remarques: **Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.**

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg**

Toxicité aiguë par inhalation : **CL50 (Rat): > 5,53 mg/l**
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: **poussières/brouillard**
Evaluation: **La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg**

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Evaluation : Légère irritation passagère
Résultat : Légère irritation passagère

Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

Résultat : Légère irritation passagère

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Espèce : Lapin
Résultat : Légère irritation passagère

C14-16-18 Alkyl phenol:

Méthode : OCDE ligne directrice 431
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

| | | |
|----------|---|-----------------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Légère irritation passagère |

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

| | | |
|----------|---|---------------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Pas d'irritation des yeux |

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

| | | |
|------------|---|-----------------------------|
| Evaluation | : | Légère irritation passagère |
| Résultat | : | Légère irritation passagère |

Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

| | | |
|----------|---|-----------------------------|
| Résultat | : | Légère irritation passagère |
|----------|---|-----------------------------|

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

| | | |
|----------|---|-----------------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Légère irritation passagère |

C14-16-18 Alkyl phenol:

| | | |
|----------|---|-----------------------------|
| Espèce | : | Lapin |
| Résultat | : | Légère irritation passagère |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

| | | |
|--------------|---|--|
| Type de Test | : | Test de Maximalisation |
| Espèce | : | Cochon d'Inde |
| Evaluation | : | Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. |
| Méthode | : | OCDE ligne directrice 406 |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

| | |
|--------------|--|
| Type de Test | : Test de Buehler |
| Espèce | : Cochon d'Inde |
| Evaluation | : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. |

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

| | |
|--------------|--|
| Type de Test | : Test de Buehler |
| Espèce | : Cochon d'Inde |
| Evaluation | : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 406 |

C14-16-18 Alkyl phenol:

| | |
|--------------|--|
| Type de Test | : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux |
| Espèce | : Souris |
| Evaluation | : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B. |
| Méthode | : OCDE ligne directrice 429 |

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

| | |
|-----------------------|---|
| Génotoxicité in vitro | : Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif |
|-----------------------|---|

C14-16-18 Alkyl phenol:

| | |
|-----------------------|---|
| Génotoxicité in vitro | : Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif |
|-----------------------|---|

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Composants:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

C14-16-18 Alkyl phenol:

Organes cibles : Foie
Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

|| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

|| La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

|| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

|| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

|| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

|| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

| | | |
|--|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : | LL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | EL50 (Les algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : | NOEC: 10 mg/l Espèce: Poisson |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 10 mg/l Espèce: Invertébrés aquatiques |

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

| | | |
|---|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 1.000 mg/l Point final: Inhibition de la croissance |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 125 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOELR: >= 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 14 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEL: 10 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia (Daphnie)
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 211



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

| | |
|--|--|
| Toxicité pour les poissons | : LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)) : > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE ligne directrice 203 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)) : >= 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : NOEL: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211 |

C14-16-18 Alkyl phenol:

| | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)) : > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) : > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)) : > 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Substance d'essai: **WAF**

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Biodégradabilité : Résultat: **Intrinsèquement biodégradable.**

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**
Biodégradation: **2 - 4 %**
Durée d'exposition: **28 jr**
Méthode: **OCDE Ligne directrice 301 B**

C14-16-18 Alkyl phenol:

Biodégradabilité : Résultat: **Facilement biodégradable.**
Remarques: **Avis d'expert**

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **> 6,5**

C14-16-18 Alkyl phenol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: **> 7,2**

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
13 02 06, huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

| | | |
|--------|---|---|
| ADN | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA_P | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

| | | |
|--------|---|---|
| ADN | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA_P | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

14.4 Groupe d'emballage

| | | |
|-------------------|---|---|
| ADN | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| ADR | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| RID | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IMDG | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA (Cargo) | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |
| IATA_P (Passager) | : | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse |

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement : Non applicable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

préoccupantes candidates en vue d'une autorisation
(Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

| | |
|-------|--|
| TCSI | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| TSCA | : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) |
| AIIIC | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| DSL | : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS |
| ENCS | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| KECI | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| PICCS | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| IECSC | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |
| NZIoC | : Listé ou en conformité avec l'inventaire |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Texte complet pour autres abréviations

- Asp. Tox. : Danger par aspiration
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
CH SUVA : Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ XL-III C3 0W30 MÉLANGE
D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE

Version: 4.0

Date de révision: 13.05.2024

Date d'impression: 30/01/2025

Information supplémentaire

Informations internes : 000000272542

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR